

CONSEIL MUNICIPAL



COMPTE-RENDU

Séance du Lundi 20 avril 2020



L'an deux mille vingt, le vingt avril, dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de RAMONVILLE SAINT-AGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice :.....33
Présents :.....19
Représentés :.....3
Absents :.....11

Présents physiquement :

Christophe LUBAC, Pablo ARCE, Marie-Pierre DOSTE, Jean-Bernard CHEVALLIER, Bernard PASSERIEU, Alain CARRAL, Véronique BLANSTIER, Christophe ROUSSILLON, Claudia FAIVRE, Gérard ROZENKNOP, Jean-Luc PALÉVODY, Claire GEORGELIN, Marie-Pierre GLEIZES, Pierre-Yves SCHANEN, Claude GRIET, Divine NSIMBA LUMPUNI, Céline CIERLAK-SINDOU, Patrice BROT et Frédéric MERELLE.

Date de la convocation :
Le 14 avril 2020

Absents excusés ayant donné procuration :

*Pascale MATON a donné procuration à Christophe LUBAC
Sébastien ROSTAN a donné procuration Jean-Luc PALEVODY
Marie-Ange SCANO a donné procuration Jean-Luc PALEVODY*

Début de séance : 18h00

Fin de séance : 19h25

Absents :

Valérie LETARD, André CLEMENT, Gisèle BAUX, Maryse CABAU, Francis ESCANDE, Jonathan CABAU, Francine JULIE, Henri AREVALO, Jean-Pierre PERICAUD, Laure TACHOIRES et Bernard HOARAU.

Partis en cours de séance :

M. BROT et M. MERELLE après la présentation du point 1 de l'ordre du jour.

M. LE MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et souhaite faire un point, avant de faire l'appel, sur les modalités de réunion de ce conseil municipal. Pour cela, il demande aux élu-e-s de couper l'ensemble des micros afin de pas avoir de bruits parasites.

Pour la prise de parole, il demande aux élu-e-s de passer par le Tchat de façon à ce que l'on puisse leur donner la parole mais de ne pas poser de questions directement sur le Tchat car sinon elles ne seront pas enregistrées.

Concernant les modalités de vote, il rappelle ce qui est précisé dans le décret du 1^{er} avril : le conseil municipal se réunit sur un quorum qui est réduit compte-tenu de la situation à 1/3 de présentiel ou de visioconférence des élus présents. Il explique que c'est pour cette raison qu'il est demandé aux élu-e-s d'allumer leurs caméras afin qu'il puisse effectivement les identifier et assurer ainsi la sincérité des votes.

Les votes se feront comme habituellement, à scrutin public, ce qui veut dire qu'il faudra être en capacité d'identifier chaque élu-e.

Il explique que ce conseil municipal va permettre de finaliser la mise en place du processus pour faire en sorte qu'on puisse avoir des conseils municipaux qui se déroulent dans de bonnes conditions.

Il fait une parenthèse pour remercier les services de la DSI et de la communication qui travaillent d'arrache-pied pour arriver à faire en sorte que la commune ait une solution qui fonctionne pour l'ensemble des conseillers municipaux.

Les remercier aussi parce que la commune a 2 difficultés. La première c'est celle de la mise en œuvre des modalités de réunion d'un conseil municipal dans la période actuelle et celle de l'application des normes anciennes et notamment celles de la RGPD. La commune a une difficulté avec les différentes plateformes qu'elle a trouvées y compris celle qu'elle utilise par rapport à la RGPD. Aussi, elle continue à chercher de façon à trouver une plate-forme qui puisse être stable et notamment qui permette d'avoir l'ensemble des fonctionnalités qu'elle recherche, c'est à dire la possibilité de se connecter à plusieurs, la possibilité d'avoir différents échanges et des votes qui soient visibles par tous. C'est ce que nous avons aujourd'hui, avec le processus mis en place avec Bluejean mais il sera très certainement nécessaire d'utiliser une autre plate-forme à l'avenir notamment pour être plus conforme à la RGPD.

Il rappelle, comme cela a été indiqué aux élu-e-s, que le conseil municipal est public ; il est retransmis sur facebooklive et un lien, depuis le site de la mairie, permet donc de pouvoir s'y connecter sans être notamment "connecté" ou "adhérent" à la plate-forme sociale.

Enfin pour conclure sur cette introduction, il note toute la difficulté que rencontrent les collectivités territoriales sur ces questions de connexion. Il explique que la commune a reçu une note de l'AMF, dans l'après-midi, qui indiquait que dans ce cadre, et afin de permettre la tenue du conseil municipal, quand bien même la collectivité serait dans l'impossibilité de retransmettre les débats par télétransmission sur son site internet, sur la demande de trois membres ou du maire, les élus peuvent décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés qu'ils se réunissent à huis clos comme le précise les articles L. 2121-18 et L. 5211-11 du CGCT. Ce soir, il n'y aura donc pas besoin de passer par cette étape là puisque la commune a la possibilité de transmettre directement sur internet.

Après ces informations, M. LE MAIRE procède à l'appel des conseillers municipaux qui sont dans la salle du conseil municipal et qui s'appliquent à respecter les gestes barrières de distanciation et ceux qui sont en visioconférence qu'il remercie de s'être connecté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal va pouvoir délibérer.

Il invite ensuite le conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire. M. ARCE est désigné.

Avant de passer à l'ordre du jour du conseil, M. LE MAIRE propose l'adoption du compte-rendu de la réunion du 27 mars. Il demande aux conseiller-ère-s s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu du précédent conseil municipal qui était, somme toute, un peu exceptionnel car c'était le premier sur le format visioconférence.

Pas de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il propose de passer au premier point à l'ordre du jour à savoir la présentation, qui est un débat sans vote, du plan de continuité de service mis en œuvre par la collectivité dans le cadre de la lutte contre le Covid 19.

1 PRÉSENTATION ET DÉBAT SANS VOTE : PLAN DE CONTINUITÉ DE SERVICE MIS EN ŒUVRE PAR LA COLLECTIVITÉ DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE COVID 19 :

A. Protocole d'accord sur la prise en compte de modalité exceptionnelle portant sur les congés payés de 2020 pendant l'épisode de confinement dû à l'épidémie du COVID19 ;

B. Courrier à l'attention des associations en vue de demande d'avance sur subvention dans le contexte de difficultés liées à la crise COVID19 ;

C. Note d'information visant la mobilisation d'une ligne de Trésorerie.

M. LE MAIRE commence par faire un état des lieux précis de la situation sur la collectivité.

Le plan de confinement, qui était effectif depuis le 17 mars, a été prolongée jusqu'au 11 mai prochain et a nécessité donc la mise en place d'un plan de continuité de service. Il précise qu'il va insister sur les points les plus importants et les modifications apportées depuis le dernier conseil municipal qui a eu lieu le 27 mars.

Sur le bilan épidémiologique, un bilan fourni le 12 avril donnait 237 hospitalisations en Haute-Garonne dont 94 en réanimation et 28 décès. Le bilan fourni par la préfecture au 19 avril donne 192 hospitalisations dont 87 en réanimations et 36 décès. On voit donc une baisse des hospitalisations, des réanimations et malheureusement une hausse des décès.

Concernant le cadre réglementaire qui avait été évoqué au dernier conseil municipal, M. LE MAIRE rappelle les principales dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics pour faire face à l'épidémie de Covid 19 :

- Pour les communes, le Maire exerce l'ensemble des attributions mentionnées à l'article L 2122-22 du CGCT (à l'exception du 3° portant sur les emprunts), sans nécessité pour le conseil municipal de fixer les limites prévues dans le droit commun pour l'exercice de certaines délégations. Le montant maximum des lignes de trésorerie susceptibles d'être mobilisées est précisé.
- L'attribution des subventions aux associations est déléguée au Maire ainsi que le pouvoir de garantir les emprunts sans habilitation préalable de l'organe délibérant.
- Pour toutes les collectivités, la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts ne peut se faire que dans la limite des éventuelles délégations précédemment passées en la matière.

Très concrètement pour la commune de Ramonville, M. LE MAIRE rappelle que le budget ayant été voté au mois de décembre dernier, ce budget est ouvert sur la collectivité, ce qui est pas forcément le cas de toutes collectivités.

- Les exécutifs locaux sont tenus d'informer les assemblées délibérantes des décisions prises dans le cadre des délégations qui leur sont accordées.
- Afin de faciliter la prise de décisions, l'article 4 précise toutefois que le Maire n'est pas tenu de consulter les commissions et conseils internes prévus par le CGCT.
- L'article 6 permet d'organiser par téléconférence les réunions de l'organe délibérant des collectivités. Lors des réunions de téléconférence, il ne peut-être recouru qu'au vote au scrutin public par appel nominal, d'où la nécessité pour M. LE MAIRE de pouvoir voir et entendre les conseiller-ère-s, ou scrutin électronique, dans les conditions garantissant sa sincérité.

M. LE MAIRE souhaite à présent faire un point sur les décisions prises depuis le conseil municipal d'information du 27 mars dans le cadre de ses délégations :

- Organisation, sur dérogation, du marché de plein vent selon de nouvelles modalités négociées avec la Préfecture. Il rappelle que la commune avait présenté au dernier conseil municipal un plan qui a été accepté par le par le Préfet et qui a donc permis d'avoir un marché qui s'est déroulée dans de bonnes conditions jusque-là.
- Ouverture d'une ligne de trésorerie. Il souligne que ce point sera aborder au cours de ce conseil et qu'une note a été transmise aux conseiller à cet effet.

- Commande de bons alimentaires pour les familles avec enfants les plus modestes. Il rappelle que ce point avait été évoqué lors du dernier conseil municipal ; les personnes concernées sont celles qui sont sur une tarification de la restauration scolaire 0 et 1.
- Mise à disposition et dons de matériels auprès des familles hébergées à l'hôtel.
- Mise à disposition des sanitaires du foot pour le Club de Sauvetage Toulousain qui est lui-même réquisitionné par la Préfecture dans le cadre de l'accompagnement des soignants sur le suivi et la mise en place des centres Covid 19.
- Distribution des bulletins de salaires par voie postale et lettre d'information aux 415 agents de la collectivité concernant la mise en place du plan de continuité de service.
- Courrier au Préfet au sujet de l'hébergement d'urgence des familles à l'hôtel de Ramonville. Il précise qu'il reviendra sur ce point au cours du conseil.
- Courrier aux associations concernant l'octroi d'une avance de subvention en cas de difficulté de trésorerie ;

M. LE MAIRE explique à présent les services mis en place par la commune durant cette période exceptionnelle.

Concernant l'organisation de l'accueil de la mairie, il rappelle que la commune a souhaité, dans le plan de continuité, qu'il puisse y avoir une pérennisation de cet accueil téléphonique. L'amplitude horaire a même été élargie puisqu'il se fait 7 jours sur 7, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. A l'heure d'aujourd'hui, 844 appels ont été recensés ainsi que 583 appels pour le Centre Communal d'Action Sociale concernant les aides sociales. Il y a donc un fort impact de l'appel téléphonique sur la collectivité qui mobilise les agents 5 jours sur 7, la permanence étant assurée par les élu-e-s le week-end.

La commune a également procédé au recensement de l'ensemble des commerçants pouvant assurer les livraisons des courses à domicile ; 17 commerces de proximité, 4 producteurs et 5 supermarchés ouverts.

Suite à la réouverture du marché avec une organisation adaptée au contexte sanitaire (limitation à 10 étals, barriérage, sens de cheminement, renforcement du nombre d'agents assurant le contrôle et la gestion des flux), la fréquentation a été importante (400 personnes mercredi 1^{er} avril, 800 samedi 4 avril, 540 mercredi 8 avril et 830 samedi 11 avril). Il y a donc à peu près 3 000 personnes qui ont fréquenté le marché depuis sa réouverture avec une fréquentation plus importante le samedi.

En complément, la collectivité a soutenu la proposition qui avait été faite par le CIVAM d'Occitanie pour le retrait de produits de producteurs, après achat en ligne, le jeudi de 14h00 à 19h00, à la salle des fêtes. Cette dernière a été mise à disposition à titre gratuit de façon à pouvoir assurer ce "marché" qui lui-même dessert 100 à 150 livraisons par semaine. Certains commerçants du marché ont également intégré cet espace.

L'association de la Protection civile intervient également pour effectuer ou livrer des courses (alimentation et médicaments) auprès des personnes qui sont les plus en difficulté, de mobilité notamment. Il y a aujourd'hui 14 bénéficiaires inscrits.

Concernant les familles, M. LE MAIRE rappelle que ce point a été évoqué au précédent conseil municipal. L'accueil des enfants des personnels soignants a donc repris ce lundi, après les vacances scolaires. Il est fait 7 jours sur 7, de 7 heures 45 à 18 heures le lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi (temps scolaire). Le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche (temps périscolaire), l'accueil est organisé par le Sicoval au titre de sa compétence extra-scolaire. Une moyenne de 5 enfants par jour a été enregistré sur les vacances scolaires et en tout 34 enfants sont inscrits sur les 2 écoles qui ont été ouvertes pour cela ; 15 à Saint-Exupéry et 19 à Pierre Mendès France.

Pour les adhérents des équipements culturels, la commune poursuit l'envoi de newsletters au 1 400 adhérents de la médiathèque et aux 3 352 contacts du KIWI, notamment pour essayer d'accompagner la

période de confinement en proposant des actualités, de la culture scientifique et technique, de la philosophie et des jeux d'écriture. En complément, des propositions culturelles et offres documentaires ont été mises sur le site de la médiathèque ainsi que sur le compte Facebook de la mairie, afin de permettre de faire autre chose de son confinement que de regarder la télé. Cela s'adresse à tous public bien entendu et, plus particulièrement, à un public jeune qui reste une priorité de la collectivité.

La commune a également relayé l'offre du Département notamment sur les créations de comptes pour du visionnage de films, la consultation de presse et de BD. Ce dispositif avait déjà été mis en place par la commune avec le département et s'est avéré extrêmement efficace, notamment pour proposer des contenus différents en direction des adhérents de la médiathèque et du KIWI.

Actuellement, un travail est effectué par la collectivité pour essayer de faire en sorte qu'on puisse travailler à la question de la production intellectuelle et inciter cette production dans le cadre du confinement pour aller demain vers des expositions qui permettraient de retransmettre ce qui s'est passé pendant le confinement pour tout un chacun ; cela peut être de l'écrit, de la peinture, de la sculpture, de la musique... tout ce qui peut être un élément d'évasion pour nos concitoyens. La commune invite donc à produire et à le lui faire savoir afin que demain elle puisse s'en servir comme support et le partager avec les ramonvillois ; il s'agit donc de mettre à profit cette situation pour favoriser la création culturelle.

Concernant les événements organisés d'ici l'été par la ville et les associations et compte tenu des annonces faites par le Président de la République le lundi 13 avril, celles-ci sont annulées ou reportées. En accord avec le Président de l'USR OS, la Fête des sports qui était prévue fin juin est donc aussi annulée et les manifestations municipales reprendront en septembre.

Enfin, pour permettre aux associations qui sont en difficultés financières, notamment pour celles qui ont des employés au sein de leur association, de pouvoir bénéficier d'un octroi anticipé des subventions 2020, et conformément à l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020, un courrier et un dossier de subvention simplifié a été envoyé à toutes les associations financées au cours des quatre dernières années au titre de leur fonctionnement. Ainsi, elles pourront faire appel à la collectivité pour assurer leur trésorerie. Le dispositif spécifique d'aide aux associations mis en place par le Département leur a aussi été communiqué..

M. LE MAIRE souhaite à présent s'attarder sur l'EHPAD et la Résidence Autonomie.

Concernant l'EHPAD, il n'y a pas à ce jour de suspicion ou de cas déclarés de COVID 19 au sein de l'établissement. Ceci est une très bonne chose car, comme chacun le sait, les mortalités les plus importantes se retrouvent souvent dans les établissements comme les EHPAD. La commune n'est donc pas confrontée, pour l'instant, à cette problématique. Des tests de dépistage ont été annoncés dans les 17 établissements de la Haute-Garonne, à compter de début mai, à partir du moment où une suspicion ou un cas a été confirmé. Aussi, comme l'EHPAD de Ramonville n'a aucune suspicion ou cas confirmés, il n'y a pas eu de test effectué sur l'ensemble des personnels et des résidents.

Suite aux annonces gouvernementales d'hier, le premier ministre a annoncé la possibilité pour les familles de pouvoir visiter leurs aînés directement dans les établissements. La directrice de l'EHPAD a donc mis en place un système qui permet un droit de visite réservé exclusivement aux familles, avec des consignes strictes ; nombre de personnes limité à 2 maximum, rencontre dans une pièce dédiée à cela avec une distanciation sociale malheureusement nécessaire pour éviter toute propagation du virus. Un courrier a donc été adressé à l'ensemble des familles des résidents de l'EHPAD pour les informer. Toutefois, la Directrice avait déjà mis un système en place puisqu'il y avait un droit exceptionnel de visite si vraiment elle sentait que la personne âgée avait besoin de soutien psychologique ou de soutien familial fort ; ce qui était exceptionnel va devenir un droit de visite hebdomadaire à l'ensemble des familles sous les conditions évoquées ci-dessus. M. LE MAIRE rappelle, comme il l'a évoqué au dernier conseil municipal, que les familles ont la possibilité de se connecter via Skype pour pouvoir discuter avec leurs aînés. Ces droits sont autorisés pour 30 minutes et bien entendu avec le respect des gestes barrières (masques et gants).

Concernant la Résidence Autonomie, il y a actuellement 29 résidents car certains d'entre-eux sont retournés en famille au moment du confinement. La directrice les appellent au moins une fois par semaine de manière individuelle pour prendre contact avec eux, avoir des nouvelles et les soutenir. Les

résidents qui disposent donc d'un logement autonome, à la différence de l'EHPAD, peuvent sortir de l'établissement comme tout un chacun et pouvaient déjà donc rencontrer leurs familles en sortant de l'établissement, moyennant bien entendu l'attestation de dérogation de sortie. Ils continuent bien entendu à accéder à l'ensemble des services qui sont proposés sur la Résidence (machines à laver en libre service), notamment pour pouvoir assurer l'hygiène de leurs logements. Certaines familles vont donc pouvoir, de manière un peu plus facilitée, voir leurs aînés avec des visites qui n'étaient d'ors-et-déjà pas interdites jusque-là mais qui pourront à présent s'organiser au sein de la résidence.

Enfin, comme cela a été évoqué au dernier conseil municipal, la collectivité donne des masques à l'EHPAD et au Foyer Résidence Tolosan sachant qu'il y a aussi des distributions qui sont assurées par le Conseil départemental directement sur ces 2 structures.

N'ayant aucune demande de prise de parole sur le Tchat, M. LE MAIRE continue sur l'accompagnement des plus fragiles, notamment les personnes qui sont référencés sur le Plan Grand Froid et le Plan Canicule. Les équipes du Centre Communal d'Action Sociale appellent les adhérents du Centre Social ainsi que les personnes référencées dans ces deux fichiers une à trois fois par semaine de façon à prendre des nouvelles et suivre ainsi leur état de santé ou leur moral.

Concernant les aides alimentaires d'urgence, 12 aides ont été attribuées à des foyers qui en ont fait la demande dans le cadre des processus habituels des aides individuelles que la collectivité attribue.

Suite à la décision qui a été prise d'ouvrir l'aide aux familles qui sont les plus en difficultés, notamment celles bénéficiant des deux tarifs les plus bas au niveau de la restauration scolaire (0,60 et 1,16 euros le repas), 205 familles sur les 335 ont sollicité la commune pour des bons alimentaires ; cela représente un budget de 15 320 euros.

Pour les personnes sans domicile, la commune participe aux instances de coordination organisées par la Préfecture et poursuit les maraudes (les lundis) qu'elle a mise en place en articulation avec la police municipale ; distribution d'eau, de savon, remise de bons alimentaires et d'attestations de déplacement, et examen des besoins de ces personnes. Ce dispositif va certainement être complété par la livraison de kits alimentaires. Ce point sera évoqué lors du prochain conseil municipal.

Concernant la situation des personnes logées à l'hôtel par le SIAO, M. LE MAIRE avoue que la commune a rencontré des difficultés pour que le SIAO et l'État puissent faire oeuvre de transparence sur le nombre de personnes hébergées dans cet hôtel et la composition familiale, à tel point que la commune a été sollicitée par l'association qui s'occupe de gérer l'hôtel notamment sur la question des dons alimentaires de la banque alimentaire. Aussi, la commune a été dans l'obligation de commander directement des produits de première nécessité en direction des enfants de moins de 3 ans car ces personnes n'avaient aucune possibilité d'avoir de la part de la banque alimentaire ces produits ; couches, laits maternisés, petits pots...tout ce qui convient à un enfant de moins de 3 ans. Deux commandes ont donc été effectuées depuis le 31 mars pour un montant de 4 000 euros. A l'heure d'aujourd'hui, le dispositif a basculé vers la banque alimentaire qui a reconstituée ses stocks et va ainsi pouvoir, à priori, délivrer à l'hôtel l'ensemble des produits. La commune reste cependant attentive car il y a quand même des difficultés d'approvisionnement.

A l'heure actuelle, il y a 215 personnes dans cet hôtel.

La commune a également aidé la Maraude des Anges qui intervient dans l'hôtel en prêtant du matériel complémentaire de la restauration scolaire, notamment un frigo et un congélateur afin qu'ils puissent assurer des bonnes conditions de stockage ainsi que des couverts et des verres car une partie de la mission de l'hôtelier est aussi de pouvoir assurer la restauration des personnes sans domicile fixe qui ont aussi été placées dans ce centre. Il faut savoir qu'un centre pour les personnes sans domicile fixe avait été ouvert à Auzeville mais des cas de Covid s'y sont déclarés. Par conséquent, la réorientation des personnes sans domicile fixe vers ce centre a été arrêté.

Sur le volet sanitaire, Médecins du Monde est intervenu le 9 avril sur place et des maraudes sont effectués. Ils ont pu constater qu'il n'y avait pas de problématique de santé forte pour les personnes hébergées dans l'hôtel par rapport à ce qui a été observé dans d'autres hôtels de l'agglomération toulousaine. Le bilan de santé est donc plutôt positif. Cela étant, il y a quand même des difficultés sur la question des violences intra-familiales qui ont été signalées à l'État et des interventions de gendarmerie ont déjà été nécessaires puisqu'il y a aussi des femmes victimes de violences qui ont été mises à l'abri dans cet hôtel.

M. LE MAIRE fait un point sur les soignants et le Centre Covid de Ramonville. Il rappelle que le centre a été installé au gymnase Karben depuis le 23 mars dernier. Il est ouvert 7 jours sur 7 de 14 heures à 18 heures ; les horaires ont été réduits depuis le 30 mars. Il regroupe 12 médecins généralistes et 16 infirmier-e-s. Il laisse la parole à Mme CIERLAK-SINDOU qui en est la coordonnatrice.

Mme CIERLAK-SINDOU indique que le Centre de Ramonville regroupe tous les médecins généralistes et infirmier-e-s de la commune. Le matin, les médecins régulent dans les cabinets médicaux et l'après-midi les personnes sont orientées par leur médecin traitant ou viennent spontanément sur le Centre.

Le Samu dispose d'un numéro de téléphone pour faire des envois régulés également.

Elle note que la fréquentation a baissé au fur à mesure des semaines. Il y avait 15 patients suspects il y a 15 jours et il y en a eu 6 la semaine dernière. Cette nette diminution a été constatée dans les cabinets médicaux ainsi que sur les centres de Castanet et Baziège.

Elle demande s'il y a des questions particulières sur le centre ou sur son fonctionnement.

M. LE MAIRE remercie Mme CIERLAK-SINDOU pour ces précisions et continue avec un point sur la gestion des masques. Il souhaite d'ailleurs que cette question puisse être révoquée lors du prochain conseil municipal qui aura lieu mardi 28 avril, sur 2 questions spécifiques qui agitent beaucoup ; la question des écoles et la question des masques.

Sur la gestion des masques, il indique que la dotation du Sicoval qui était prévue fin mars/début avril à destination des centres de consultation a permis, jusque-là, de les faire fonctionner mais ne permet pas un apport complémentaire. Les agents de la Résidence Autonomie fonctionnent aussi avec des stocks de la collectivité qui ont aussi été mis à disposition de l'EHPAD.

Les agents de la collectivité qui sont en contact avec le public ont été équipés en priorité en visières et masques, notamment la police municipale qui intervient sur les marchés, les agents intervenant sur les écoles, les agents de l'état civil pour les rendez-vous obligatoires avec le public ainsi que les agents assurant les maraudes en direction des personnes sans domicile fixe. Toutes ces personnes ont donc été équipées soit avec des masques chirurgicaux, soit avec des masques en tissu. Ces derniers ont été fournis notamment aux agents des services techniques qui travaillent sur les stades et les espaces verts ainsi qu'aux agents du service logistique et portuaire qui reprennent petit à petit le travail notamment pour assurer l'entretien minimum de la collectivité dans la période actuelle.

Il rappelle aux conseiller-ère-s, comme ils ont pu s'en rendre compte, que la collectivité a lancé une action de coordination de confection de masques, certifiés Afnor, par des bénévoles particuliers ou des associations. La commune essaye de coordonner cette production de façon à avoir un canevas de production de masques qui soit certifié Afnor et afin qu'elle soit en capacité de pouvoir distribuer des masques dit "grand public" à plus grande échelle sur la collectivité. Cette action fera d'ailleurs l'objet d'un débat lors du prochain conseil municipal, notamment pour pouvoir faire le point sur 2 choses. Tout d'abord l'ouverture d'un atelier de couture pour produire des masques, ce qui en dit long quand même sur l'incapacité de l'État à pouvoir répondre à nos demandes. Aussi, une collecte de tissus a démarré le 17 avril dernier. Il précise que les personnes qui souhaitent en apporter, doivent les déposer en mairie. Pour cela, ils doivent remplir une attestation en cochant la case " mission d'intérêt général sous la demande de l'autorité territoriale."

Parallèlement à cela, la commune cherche, comme toutes les communes de France, avec ses collègues du Sicoval et de l'AMF, à commander des masques dit grand public, en tissu, Afnor et au prix d'entreprise. Il avoue que c'est extrêmement compliqué. Il indique qu'il pourra faire un point plus précis la semaine prochaine puisque à l'heure actuelle, ce qui n'a pas été possible à très grande échelle ne l'est pas forcément à petite échelle et multiplié par 36. C'est bizarre mais c'est effectivement la réalité des choses, ce qui n'est pas forcément étonnant puisque effectivement tous les approvisionnements sont compliqués. Pour donner un ordre d'idée, il explique que le 30 mars dernier, la commune a commandé 1 400 masques chirurgicaux dont 200 FFP2, du gel hydroalcoolique, des blouses et des sur-chaussures et cette livraison n'arrivera que demain, soit presque un mois de délai. Sur l'ensemble de ce qu'a commandé la commune, elle ne recevra que les masques chirurgicaux qui sont à usage unique et très limités dans le temps.

Le 14 avril dernier, la mairie a fait une demande complémentaire de 15 000 masques chirurgicaux et de masques en tissus à l'Association des Maires de France de ; 30 000 seront disponibles sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne. La commune en aura donc à peu près une trentaine à disposition notamment pour les agents de la collectivité car c'est le choix qui a été fait par l'AMF de le redistribuer

en direction d'abord des agents de la commune, d'où la nécessité pour la collectivité de pouvoir s'assurer qu'elle puisse commander les masques en direction du public avant le 11 mai et de pouvoir confectionner des masques via l'atelier couture mis en place. Heureusement que la commune a des bénévoles qui sont à leur domicile, des associations comme Caracole qui produisent des masques et qui en ont déjà produit plusieurs centaines, et sur laquelle nous allons coordonner leurs distributions de façon aussi à éviter toute difficulté.

M. LE MAIRE tiens à dire, vu que le conseil municipal est retransmis en direct, qu'un confinement a été prononcé jusqu'au 11 mai prochain et que la commune travaille sur la question des masques "grand public" de façon à pouvoir répondre à la demande des ramonvillois-es qui d'ores et déjà sollicitent la commune. Il se laisse jusqu'à début mai pour pouvoir répondre à cette demande, notamment par rapport à tous ces éléments qu'il vient d'évoquer ; les différentes pénuries, les entreprises qui ne sont pas calibrées pour pouvoir répondre à des demandes trop importantes, etc...

M. LE MAIRE demande s'il y a des questions sur ce point.

Vu qu'il n'y a aucune question, il continue sur la communication faites auprès des ramonvillois-es. Il rappelle qu'une communication est faites principalement par internet ou par affichage dans les collectifs. La commune est en train de travailler à une version papier en direction de tous les ramonvillois-es avec toute la difficulté d'assurer sa distribution dans la période actuelle. Il indique qu'il reviendra sur ce point aussi lors du prochain conseil.

Concernant la sécurité publique et le respect des règles du confinement, il précise que 30 amendes en ont été dressées par la gendarmerie sur l'ensemble de la collectivité notamment pour absence d'attestation ou attestations non conformes ; soit 15 de plus qu'au dernier recensement qui a été effectué fin mars en conseil municipal. Les brigades de Ramonville et Castanet sont organisées pour avoir le moins de contacts possibles et travaillent aussi maintenant chacune sur leur commune respective. La brigade de Ramonville organise 2 services quotidien, entièrement consacrés au contrôle du confinement et au contrôle des attestations. Pour la gendarmerie, il y a une bonne application du confinement sur Ramonville, pas de relâchement en particulier pendant les vacances scolaires mais un point de vigilance qu'ils ont et qu'ils continueront à avoir sur les bords du Canal. Certaines personnes continuent à pratiquer l'activité sportive alors que, comme chacun le sait, les berges du Canal dont interdites par arrêté du Préfet.

La police municipale continue, elle, ses missions de contrôle en application du confinement ; elle même a du verbaliser une personne qui ne respectait pas les différentes règles. Il y a des patrouilles qui sont organisées par la police municipale sur la commune notamment pour contrôler les locaux municipaux vides et les règles du confinement y compris donc sur la Ferme de 50 et sur le Canal. Enfin, elle assure la bonne marche et la sécurité du marché de plein vent.

M. LE MAIRE souhaite faire un point sur des questions qui ont été évoquées.

Comme certains ont pu s'en rendre compte, il y a des drones de la gendarmerie et aussi des hélicoptères qui survolent la commune. Ces moyens sont utilisés par la gendarmerie pour pouvoir contrôler le confinement. C'est vrai sur Ramonville et sur d'autres communes. Ces survols n'ont pas d'autres implications que le contrôle des règles de confinements.

M. LE MAIRE indique qu'il a été également été interrogé sur la question des règles de confinement et de la proximité de la Ferme de 50 sur l'accès aux jardins familiaux.

L'accès aux jardins familiaux est possible en indiquant qu'il s'agit d'un déplacement dérogatoire, dans la limite d'une heure quotidienne. L'association Ferme de 50 a donc informé l'ensemble des personnes adhérentes et exploitantes de parcelles afin notamment de définir avec elles les modalités d'organisation et de respect des mesures barrières ; comme les jardins familiaux font grosso modo 80 m², il y a quand même une grand facilité à organiser la venue des jardinier-ière-s et notamment le respect des distanciations sociales.

M. SCHANEN souligne que c'est une bonne nouvelle que les adhérents et exploitants puissent travailler sur les jardins familiaux. Il précise qu'il faudra juste veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de personnes qui se garent en même temps et en particulier, moins sur la Ferme de 50 sur les jardins situés sur les hauteurs de la commune. Par ailleurs, il voulait poser une question d'ordre général à M. LE MAIRE, afin que les élu-e-s aient l'information, sur la façon dont s'organise les relations avec l'État ; est ce que c'est au coup par coup ou est ce qu'il y a un point régulier avec le Préfet ? parce qu'autant sur la question des drones que sur la question de l'hôtel, il y a quand même des informations qui manquent.

Aussi, il voulait juste savoir comment fonctionnait la remontée d'informations.

M. LE MAIRE répond "au coup par coup" et "régulièrement" ; c'est un peu la façon de procéder.

Sur les jardins partagés, par exemple, plusieurs communes ont sollicité le Préfet et dans la note quotidienne que les communes reçoivent du Préfet, qui fait état du bilan épidémiologique et des différentes règles applicables, il y a eu 1 ou 2 jours après une information indiquant la procédure à suivre pour les jardins partagés. Il avoue que la situation n'est pas non plus très étonnante puisqu'en fait, il y a des demandes nouvelles à gérer un peu au coup par coup, chaque jour.

Sur la question des informations vis-à-vis de la gendarmerie, cela se passe plutôt bien notamment parce que la commune a des relations de proximité avec les gendarmes qui sont déjà instaurées depuis longtemps et il n'y a pas le même niveau de gestion au niveau préfectoral, qui fait que c'est plus fluide.

Il rappelle, comme il l'a évoqué précédemment, que là où il a eu de grosses difficultés, c'est sur le confinement des personnes en difficulté, victimes de violence ou sans domicile fixe sur l'hôtel. Là, il a fallu qu'il se batte avec Mme DOSTE, adjointe au social, pendant 15 jours/3 semaines pour ne serait-ce qu'avoir juste un fichier permettant à la commune de comprendre quelle était la composition familiale des familles, quels étaient les besoins, ce sur quoi la commune pouvait intervenir en complément de la Maraude qui est effectuée dans l'hôtel. La grande difficulté qu'a aussi la commune c'est la multiplication des intervenants sociaux puisqu'il y en a quasiment un par famille et donc avec un suivi qui est extrêmement compliqué et avec des services qui sont tous confinés eux aussi. Il y a donc une difficulté à pouvoir faire passer l'information de manière correcte.

La plus grosse difficulté à donc était celle-ci, mais la commune l'a fait savoir de manière très forte par courrier au Préfet afin de lui faire part de la responsabilité de l'Etat qui était engagée puisque c'était un placement choisit par l'Etat. En soi, cela ne pose pas de problème à la collectivité mais il faut qu'elle puisse savoir ce qui se passe sur son territoire, savoir quelles sont les familles qui sont accueillies et quels sont leurs besoins. C'est juste une question d'humanité vis-à-vis de ces familles.

Concernant le fonctionnement des services durant la période de confinement, M. LE MAIRE souhaite faire un point sur l'entretien, les espaces verts et la voirie.

Les équipes ont repris progressivement le 10 avril et le 14 avril sur l'entretien des espaces verts et des stades notamment, puisque même s'ils ne sont pas utilisés, il faut les entretenir pour permettre leur pérennisation dans le temps ; c'est obligatoire. Le service entretien voiries et les ateliers reprennent aussi des actions de réparation et de contrôle sur les bâtiments et les véhicules de la commune.

Les missions d'urbanisme et d'aménagement sont pérennisées en télétravail.

Enfin, M. LE MAIRE souhaite évoquer le protocole d'accord qui a été signé avec les représentants du personnel, la CGT en l'occurrence sur la commune, concernant les modalités de gestion des congés payés sur la période. Ce protocole a été approuvé en CHSCT le 6 avril dernier sur une organisation bien différente de celle qui a été proposée par décret par l'État au secteur privé et ensuite au secteur public.

La commune a l'impérieuse nécessité au moment du déconfinement et de la reprise du fonctionnement des services publics que cela puisse fonctionner dans de bonnes conditions et notamment que la collectivité n'est pas à gérer une accumulation de jours de congés à prendre au mois de mai, juin, juillet et août prochain alors que nous sommes aussi dans une période estivale où il y a déjà beaucoup de prises de congés. Il n'est pas question bien entendu d'empêcher les agents de partir en congés pendant la période estivale, d'autant que si l'école reprend au mois de mai, les parents devront en septembre retourner au travail puisque leurs enfants retourneront à l'école. Aussi, la discussion avec les syndicats a porté sur les modalités de gestion de ces congés acquis pendant la période ; plutôt que de supprimer les congés, il a été convenu de pouvoir reporter une partie des congés acquis en 2020, à hauteur de 2,5 jours de congés, sur l'année 2021.

Concernant les modalités de prise de ces congés, il a été convenu qu'elles soient organisées de façon notamment à ce qu'il y ait une égalité entre les agents de la collectivité, les agents qui sont fortement mobilisés pendant la période de confinement, présents physiquement, que ce soit en mairie ou pour les services techniques qui sont en position de travail effectif et les agents qui sont en Autorisation Spéciale d'Absence et qui n'ont pas de position de travail effective et encore celles et ceux qui sont en télétravail et qui peuvent être aussi mobilisés en dehors de leur temps de travail habituel, voir à des horaires différenciés. Il a donc été convenu d'une priorité dans les critères de choix pour la pose des congés de l'année 2020 sur le personnel fortement mobilisés durant la période de confinement, c'est-à-dire au delà de son temps de travail habituellement ou à hauteur de son temps de travail sur des missions exceptionnelles. Vient ensuite la monoparentalité et la garde alternée avec des enfants en bas âge, donc moins de 16 ans, les couples avec enfants en bas âge de moins de 16 ans et enfin l'ancienneté et les

contraintes des conjoints. La mobilisation des agents pendant le confinement ainsi que la garde alternée ont été rajouté dans le règlement intérieur de la collectivité puisqu'ils n'y figuraient pas jusqu'à présent.

Pour ce qui est des agents annualisés, pas de modification de leur temps de travail sur la période.

M. LE MAIRE demande s'il y a des questions sur ce protocole. Pas de questions.

M. LE MAIRE fais une petite parenthèse pour à saluer et remercier le travail de Mme TACHOIRES du groupe "Solidarité Écologie Démocratie" qui a pris part aux débats du CHS et s'est associé à ce protocole et l'a approuvé. Aussi, même si elle n'est pas présente ce soir, M. LE MAIRE souhaitait saluer son travail et la remercier pour sa disponibilité et l'esprit de concorde dont elle a fait preuve dans tous les CHS qu'il y a eu jusque là.

M. LE MAIRE revient au fonctionnement des services. Il indique qu'une communication approuvée par le CHSCT sera transmise aux membres du conseil municipal après le conseil. Celle-ci n'a pu être transmise avant car son approbation date de ce matin. Il s'agit d'une communication commune des membres du CHSCT qui regroupe donc les représentants du personnel, les élu-e-s de la majorité et de l'opposition. Il y a eu une approbation unanime que ce soit des représentants de la CGT et des élu-e-s de la majorité et de l'opposition en la présence de Mme TACHOIRES. Il souligne qu'aucun élu du groupe "Ramonville d'Avenir" n'a participé au 8 CHSCT qui ont eu lieu depuis le mois de mars. Par conséquent, ils n'ont pu donner leur avis mais s'ils souhaitent le donner aujourd'hui, en conseil, ce sera avec plaisir.

M. BROT indique qu'il n'a pas de remarques à faire sur les CHSCT.

Enfin, M. LE MAIRE souhaite faire un point sur le portage financier dans la période à travers le document ci-dessous projeté en séance.

Commune de Ramonville Saint-Agne

Crise sanitaire Covid 19

Portage financier par la Ville

Budget ouvert		
	Réalisé au 20_04_2020	Prévision à fin avril
Scrutin du 15 mars 2020		
Fournitures diverses (gel, gants marquage au sol...)	2 145,88 €	
Centre de soin karben		
Gardiennage mars 2020 (10 jours)	4 141,93 €	
Gardiennage avril 2020		12 425,79 €
Frais de nettoyage / désinfection S13	816,00 €	
Frais de nettoyage / désinfection S14 à 18 (fin avril)		4 080,00 €
Fournitures diverses (gel, petit matériel..)	2 306,20 €	
Téléphonie / internet	729,60 €	
Enlèvement DASRI	48,00 €	96,00 €
CCAS		
Bons alimentaires : budget dédié 50 000€	17 624,00 €	32 376,00 €
Accompagnement familles (hébergement à l'hôtel Comfor'In)		
Fournitures enfants 1 ^{er} âge	4 136,00 €	
Fournitures enfants 1 ^{er} âge		4 500,00 €
Fournitures Hôtel (assiettes, serviettes papier..)		chiffrage en cours
Portage / accompagnement		
Téléphonie complémentaire (portables)	302,40 €	
Prestations annulées : extra de mars	350,00 €	
Prestations annulées : centre social		à chiffrer
RH : mobilisation des équipes		chiffrage en cours
Sortie du confinement		
10 000 masques		chiffrage en cours
Total engagé au 20_04_2020		86 077,80 €

Nous étions au

dernier conseil à 74 000 euros de dépenses liées à la crise sanitaire Covid 19. Nous sommes actuellement à 86 000 euros.

M. LE MAIRE souhaite à présent parler de la note d'information relative à la mobilisation d'une ligne de trésorerie. Compte-tenu de la situation actuelle et notamment du fait que nous n'avons pas, dans les recettes inscrites au budget la commune, la possibilité de pouvoir avoir l'ensemble de ces recettes, notamment la vente d'un terrain, le PFL pour 900 000 euros, des subventions auprès de nos financeurs pour un montant de quasiment 1 000 000 d'euros et le versement du FCTVA à hauteur de 500 000 euros, la commune a une perte de recettes à l'heure d'aujourd'hui qui est évaluée à 2 265 000 euros. Aussi, M. LE MAIRE indique qu'il a dû mobiliser une ligne de trésorerie spécifique pour pouvoir assurer le fonctionnement de la collectivité et comme les conseillers peuvent le voir en conclusion, les liquidités disponibles pour la commune lui permettant d'assurer le règlement de ces dépenses sont portés de 1 000 euros, il s'agit de la ligne existante, à 2 900 000 euros ; c'est -à-dire une augmentation de la ligne de trésorerie de 1 900 000 euros aux conditions suivantes : taux zéro sur 6 mois avec une commission d'engagement de 2 850 euros, soit 0,15% du montant maximum et une commission de non utilisation de 0,25%.

M. LE MAIRE demande s'il y a des questions sur ce point. Pas de question.

M. LE MAIRE en profite pour donner une information qu'il aurait du donner dans le point d'information sur le fonctionnement des services. Il indique que les déchetteries de Labège et Montgiscard ont réouverts aujourd'hui. Celle de Ramonville n'a pas pu réouvrir car le gestionnaire DECOSET n'a pas été en capacité de s'assurer que le gestionnaire du site, SUEZ, puisse avoir assez d'agents pour pouvoir assurer l'ouverture. Il indique qu'il doit aborder ce point demain avec ses collègues du Sicoval. Il a fait savoir son mécontentement sur cette question notamment parce que si 2 déchetteries sur 3 réouvrent sur le territoire, cela risque de créer plus de troubles que de simplifications. Pour autant, les ramonvillois-es dans la période, en tout cas jusqu'à temps que la déchetterie de Ramonville réouvre, peuvent apporter leurs déchets à Labège ou à Montgiscard. Il y aura une publication sur le site internet de la ville de Ramonville permettant de regarder les horaires et les modalités qui sont un peu modifiées ; la principale étant qu'il ne peut y avoir qu'une visite par foyer tous les 15 jours.

M. LE MAIRE indique qu'il a terminé sur le premier point de ce conseil. Il demande s'il y a des questions.

Mme CIERLAK-SINDOU souhaite revenir sur deux points.

Concernant les déchets, étant donné la période, tout le monde en profite pour nettoyer son jardin. Aussi, elle demande s'il n'y aurait pas un moyen plutôt de faire venir le Sicoval chez les particuliers récupérer les déchets.

Par ailleurs, elle souhaitait, comme elle n'a pas eu l'occasion de le faire précédemment, remercier au nom de tous ses collègues qui font partie du centre Covid de Ramonville, la mairie, la Communauté de Communes, le Conseil de l'Ordre et les solidarités qui sont apparues dans ce contexte de Covid. Grâce à tous, médecins, infirmiers ont pu travailler dans de bonnes conditions, avec du matériel adapté, sans se mettre en danger et sans mettre en danger les patients parce que dans les cabinets médicaux, il n'aurait pas été possible de travailler de la sorte. Elle souligne que les médecins ont très peu de moyens et ont été très peu aidés par l'État. Tout cela a permis l'accès des soins à tous et pas seulement aux patients des cabinets de Ramonville. D'autres personnes ont pu grâce à ce centre venir se faire soigner à temps. Elle pense notamment à une semaine où il y a eu chaque jour au moins un patient hospitalisé avec des détresses respiratoires ; ils ne sauraient peut-être pas venus s'ils n'avaient pas eu cet accès libre aux soins.

M. LE MAIRE en profite pour remercier aussi les agents de la mairie qui se sont fortement mobilisés pour la mise en place du centre Covid mais également les médecins et les infirmier-e-s qui se sont mobilisés en tres peu de temps, 72 heures. C'est un beau travail d'équipe et c'est pas fini mais nous avons un centre qui fonctionne.

Pour répondre à la question de Mme CIERLAK-SINDOU concernnat le ramassage des déchets, M. LE MAIRE indique que cela ne peut être mis en place sans avoir physiquement des agents disponibles. Il y a au Sicoval, comme dans notre commune, la plupart des agents qui sont confinés. Un dispositif est en train d'être mis en place avec le Sicoval, et il en reparlera la semaine prochaine, sur de l'urgence mais on ne peut pas en faire un système pérenne dans une ville de 14 000 habitants comme la nôtre où il y a à peu près la moitié des habitations qui sont en maison individuelle. On ne peut pas gérer en période

printanière le ramassage des déchets verts chez chacun des ramonvillois ; c'est techniquement et physiquement impossible pour les agents de la collectivité qui sont eux-même déjà mobilisés sur d'autres missions et eux-même en effectifs réduits.

M. LE MAIRE demande s'il y a d'autres demandes de prises de paroles.

Comme il n'y a pas d'autres demandes, M. LE MAIRE propose de passer au point suivant.

Avant de passer au point suivant, **M. BROT** indique que son groupe "Ramonville d'Avenir" a fait le choix de ne pas participer au vote de cette motion. Aussi, par cohérence, ils ne participeront pas aux débats sur ce point et précise donc que les membres de son groupe se déconnectent de la visioconférence. Il souhaite aux conseillers une bonne soirée.

M. LE MAIRE confirme que les élu-e-s du groupe Ramonville d'Avenir sont libres effectivement de ne plus assister au conseil municipal.

Il laisse la parole à Mme GLEIZES pour la présentation de la motion.

2 MOTION VISANT À "RÉPONDRE À L'URGENCE SANITAIRE POUR PROTÉGER LA POPULATION »

Mme GLEIZES souhaite d'abord faire un petit rappel. Cette motion a été travaillée par un groupe de travail. Un appel a été lancé le 19 mars vers les conseillers des groupes d'oppositions, dont le groupe de M. PERICAUD « Solidarité Écologie Démocratie » et le groupe de M. BROT « Ramonville d'Avenir » pour essayer de travailler ensemble et avoir plus d'idées pour toutes les actions qui sont mises en œuvre sur le Coronavirus. Le 27 mars, un groupe de travail de 10 personnes a donc été constitué. Il y a eu 2 réunions, le 2 et le 6 avril. La motion a été envoyée aux présidents de groupes le 6 avril. Le groupe « Solidarité Écologie Démocratie » a indiqué que cette motion n'était pas assez précise et qu'ils ne souhaitaient pas participer de toute façon bien que M. HOARAU, élu du groupe « Solidarité Écologie Démocratie » fasse partie de ce groupe de travail et avait travaillé avec le groupe cette motion. Il n'y avait eu aucun retour du groupe « Ramonville d'Avenir » jusqu'à ce soir. Après ces précisions, Mme GLEIZES lit la motion :

"Répondre à l'urgence sanitaire pour protéger la population

Toute la population doit être protégée, confinée ou au travail pour répondre aux besoins immédiats et vitaux du pays, particulièrement l'ensemble des travailleurs des secteurs essentiels notamment les personnels de l'hôpital public et des Ehpad.

La pandémie de coronavirus place notre pays et l'ensemble de l'humanité face à d'immenses défis. Sauver les vies menacées c'est l'absolue priorité, celle qui doit guider tous les choix. Alors que l'épidémie prend de l'ampleur, chaque heure compte pour agir.

La recherche à tout prix de la rentabilité financière a fragilisé notre service public de santé et notre industrie au point que nos soignant-e-s manquent de tout. La pénurie de masques, de blouses, de gants, de gel hydroalcoolique, de bouteilles d'oxygène, de respirateurs en réanimation, de tests de dépistage, de médicaments met en danger la vie de nos concitoyen-ne-s et des soignant-e-s et pénalise considérablement notre capacité à lutter efficacement contre l'épidémie, nous affaiblissant dans nos réponses. Elle a plongé dans la précarité, la pauvreté et dégradé la santé de millions d'êtres humains. Aujourd'hui, il faut inverser la tendance et mettre le profit réalisé par le travail au service de l'humain.

Bon nombre d'entre nous sont ainsi contraints à poursuivre l'activité au péril de leur vie. La relocalisation industrielle d'activités stratégiques a commencé par les secteurs pharmaceutique, médical et alimentaire ou encore le développement de tous les services publics dont nous mesurons aujourd'hui à quel point ils jouent un rôle essentiel.

Sur notre territoire, la continuité de service public a dû être assurée sans délai et sans accompagnement de la part de l'État. La fourniture du matériel de protection et de sécurité aux agents publics territoriaux a été laissée à la merci des collectivités et à leur capacité à s'organiser et trouver dans l'urgence les ressources matérielles et financières adaptées, dans un contexte de pénurie de matériel

disponible et de dotations budgétaires en baisse de la part de l'État vers les collectivités locales. L'accueil des enfants du personnels soignant a été organisé quotidiennement dans les écoles de la commune dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité afin de participer à l'effort de solidarité et de soutenir ces personnels mobilisés. Au-delà, des actions de service public de proximité ont été maintenues et adaptées afin de poursuivre la fourniture de service aux publics tout en assurant leur protection sanitaire et celle des agents, lors des permanences pour l'attribution des bons alimentaires ou de maraudes sociales ou encore l'encadrement du marché de plein vent notamment. Récemment, des actions collectives de confection de masques artisanaux ont été suscitées par la collectivité ou ont spontanément émergé, tout comme la fourniture de matériel nécessaire à cette fabrication.

Ces masques ne sont évidemment pas aux normes et n'offrent pas à nos concitoyens une protection suffisante. Cette situation ne peut et ne doit être que temporaire et transitoire, le temps que les carences d'approvisionnement soient réglées et que l'Etat fournisse, à tous, les équipements de protection appropriés.

Au regard des conséquences gravissimes de la pénurie actuelle, Le Conseil municipal de Ramonville Saint-Agne demande l'organisation d'une campagne de dépistage systématique et gratuite du coronavirus conformément aux recommandations de l'OMS, des mesures de protection pour tous et un plan d'urgence de sauvegarde des services publics au niveau local et national. »

M. LE MAIRE demande s'il y a des demandes de prises de paroles ou des commentaires.

Mme BLANSTIER indique qu'elle souhaite apporter une réponse à la lettre de M. BROT. Elle précise que lorsqu'elle a entendu qu'il quittait la séance du conseil municipal, elle s'est dit que c'était vain de lui répondre et puis non, comme ça il y aura une trace. Elle précise qu'elle a lu attentivement sa lettre et qu'elle ne répondra pas point par point, bien sûr, parce que parfois c'est tellement ridicule que ça ne vaut pas la peine. Mais qu'il y a quand même des points sur lesquels elle ne peut pas ne rien dire. Par exemple, lorsqu'il dit "ne devrions-nous pas être dans l'action plutôt que dans l'affichage politique", elle répond que la commune est en plein dans l'action. Elle ne va pas refaire la liste qu'a fait M. LE MAIRE mais elle démontre combien le groupe majoritaire a été réactif alors que M. BROT, lui, dédaigne systématiquement toutes les réunions qui lui ont été proposées y compris la réunion intergroupe où il s'agissait effectivement d'œuvrer concrètement pour le bien des ramonvillois-ses dans cette période complètement inédite.

Ensuite, M. BROT dit que le tableau sanitaire que la commune brosse est démesurément sombre. Elle lui répond qu'il aille en discuter avec les hospitaliers et les infirmières que le gouvernement qu'il défend a fait gazer quinze jours avant la période de confinement uniquement parce qu'elles manifestaient pour réclamer des moyens. Qu'il aille en parler également aux collectifs de plus de 600 médecins français qui ont porté plainte contre Mme BUZYN et le gouvernement d'une manière générale pour mensonges d'État, qu'ils en parlent à toutes ces associations qui ont porté plainte contre Mme BUZYN, le Premier ministre et Mme BELLOUBET pour mise en danger de la vie d'autrui, homicide involontaire et non assistance à personne en danger et mensonge d'État.

Mme BLANSTIER conclut en disant à M. BROT qu'il a le choix de ne pas faire mais la décence eu commandé qu'il se taise.

M. LE MAIRE souhaite dire, en complément de ce qu'a dit Mme BLANSTIER, un mot sur le travail collectif qui a été effectué. Il se félicite qu'il y ait pu avoir des discussions notamment avec un membre du groupe de Solidarité Ecologie Démocratie pour pouvoir participer à la rédaction. Il regrette qu'il n'est souhaité la voter au final mais en tout cas c'est une bonne démarche et il espère qu'elle pourra être réitérée.

Il en profite pour dire qu'il convoquera le conseil municipal le mardi 28 avril à 18 heures dans les mêmes conditions pour pouvoir discuter de 2 sujets importants, dont un qui sera évoqué notamment dans une nouvelle motion.

Il y aura la question de la réouverture des écoles le 11 mai prochain puisque le Président de la République a annoncé une réouverture des écoles mais pour autant sans en préciser les modalités. On a pu voir dans l'intervention qui a été faite par le Premier ministre hier soir, tout le flou qu'il y a encore autour de cette question ; la commune attend donc le 28 avril pour pouvoir positionner définitivement la collectivité et pas avoir une position de principe mais une position de fond par rapport à ce qui est proposé par le gouvernement et savoir si la commune peut y répondre ou pas.

Il y aura aussi une 2^{ème} chose afin de répondre aux inquiétudes de nos concitoyens comme c'est déjà évoquée dans cette motion mais qui doit être révoqué avec plus de force sur la question des masques. Les annonces présidentielles peuvent être faites certainement pour des jeux de manches en indiquant que c'est de la responsabilité des maires mais cette façon de faire n'est pas très honnête vis-à-vis des collectivités territoriales et des maires compte-tenu du fait que si on n'arrive pas à le faire en tant qu'Etat, le renvoyer à la responsabilité des maires est quelque chose qui est difficilement compréhensible si ce n'est pour passer la patate chaude. Pour autant en tant que collectivité territoriale, et les maires sont mobilisés, la commune répondra à la hauteur de ce qu'une collectivité territoriale peut faire et cela sera précisé dans la motion qui sera présentée le 28 avril prochain.

Ce conseil municipal sera aussi important puisqu'il y aura des demandes de subventions à approuver afin que les associations puissent continuer à fonctionner dans la période.

Il était important ce soir que l'on puisse faire un conseil pour pouvoir s'assurer des bonnes modalités d'un vote.

M. LE MAIRE propose donc de passer au vote de cette motion. Il explique que le vote va se faire par appel nominal ce qui permettra de s'assurer de la bonne sincérité de celui-ci.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme GLEIZES et après en avoir délibéré par **À L'UNANIMITÉ** :

➤ **ADOpte** la motion telle que présentée ci-dessus.

M. LE MAIRE remercie les conseillers d'avoir assisté à ce conseil municipal et leur souhaite de passer une bonne soirée et de prendre soin d'eux.

Il indique que l'ordre du jour du conseil municipal du 20 avril 2020 est terminé.

Il déclare la séance close à vingt heure quinze.